

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux Mille huit, le six février à dix-sept heures trente, a eu lieu à la Salle ISLEA à AVERMES, l'Assemblée Générale du SICTOM NORD-ALLIER, suite à une convocation faite par Monsieur René CHARETTE, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. BRUNOL, M. CHARETTE, Mme MARSONI, M. DENIZOT, M. VENIAT, M. LAROCHE, M. GIRAUD, M. IBERT G, M. COULON, Mme TORTEL, M. BARATHON, M. BORDE M, Mme GEFFROY, M. SALAMI, M. ERAUD, M. THUAULT, M. AUNE, M. BROUARD, M. LAPILLONE, Mme DE VERGNETTE, Mme MITEAU, M. CANTAT, M. GARNIER, M. GUILLAUMIN, M. JACQUELIN, Mme LANDRIERE, M. FERRANTE, M. GENEST, M. POUBEAU, M. BOUILLER, M. FINAT, M. BOYER, M. BONILLO, M. CABANNE, M. MAUPAS, M. RAMAGE, M. VIROT, M. GAUDRAT, M. BERNACHEZ, M. DUCHALET, M. DUPUIS, M. AUGER, M. PIERRE, M. THEVENOUX, M. PACAUD, M. PAQUERIAUD, M. BRENON, M. BARILLET, M. GUY, M. TUREAU R, Mme DEVEAU, M. CHOMETTE, M. VIROULAUD, M. MICHEL, M. DAVID-LALOT, M. BARDET L, Mme NOIZETTE, M. LABONNE, M. DIFFER, M. LALOUE, Mme GLENAT, M. DUPONT, M. MEUNIER, M. BONNAMOUR, M. VERDELET, M. LACROIX, M. DEMOURON, M. IBERT D, M. OLIVIER, M. PETITJEAN, M. CHIGOT, M. LAFAY.

ETAIENT EXCUSES : M. JACQUET, M. CHERASSE, M. LEFAURE, M. GOMOT, M. FOUILLET, M. LABUSSIÈRE, M. SIMON, M. PAGNON, M. BERENGER, M. NOEL, M. GONNOT.

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. LEFAURE à M. DUPUIS, M. PAGNON à M. GIRAUD, M. BERENGER à M. BONILLO, M. NOEL à M. PIERRE, M. GONNOT à M. GARNIER.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : M. COSTA de la Trésorerie Principale, M. GUILLERMIN de la D.D.A.F. de l'Allier, M. MACHEBEUF, M. BOURGUIGNON, Mme DARBELET et Mlle BONILLO du SICTOM Nord Allier.

Après avoir remercié les délégués de leur présence et cité les délégués excusés, Monsieur le Président introduit les nouvelles orientations budgétaires 2008 par les propos suivants :

« C'est dans un environnement un peu chahuté au niveau financier que je rédige cet avant propos du dernier débat d'orientation budgétaire de cette mandature de notre collectivité.

C'est aussi dans un monde en nécessité de rééquilibrage qu'il nous faut bâtir nos projets. L'augmentation considérable du prix du baril de pétrole brut sur les marchés internationaux bouscule considérablement notre équilibre budgétaire, depuis avril 2007 surtout. Malgré les promesses, les grands groupes pétroliers n'ont pas diminué leurs marges mais au contraire augmenté celles-ci. Cette dépense supplémentaire porte sur près de 400 000 litres par an alors comptons mes chers collègues, c'est près de 100 000 € de dépenses en plus.

L'émergence et les progrès du PIB de la Chine et de l'Inde n'arrangent pas nos affaires.

Nous sommes à ce jour dans une période difficile qui fait le pont entre tradition et modernité. Il nous faut investir pour respecter les normes de mise en enfouissement, élimination des composants organiques pour la plus grande partie par système mécano-biologique, sans doute incinération des corps légers à haut PCI, recouvrement hebdomadaire des déchets dans les alvéoles ; production de compost à partir des déchets verts (conformité avec le plan départemental respectée).

Il faut aussi prévoir un développement de la collecte en bras latéral pour faire des économies d'exploitation sur le milieu rural en gardant bien à l'esprit la nécessité d'assurer un service public de qualité à l'usager.

Il faut également prévoir un élargissement des collectes sélectives de proximité en substitution pour améliorer le taux de captage de tri.

Les aléas et retards d'acquisition des terrains, notamment du domaine des Claviers dont le SICTOM Nord-Allier n'est aucunement responsable, portent aussi un lourd préjudice à notre budget puisque la taxe générale sur les activités polluantes doit être payée sur les déchets verts qui pourtant, produisent du compost. Il faudrait composer sur une plateforme aux normes hors centre d'enfouissement pour obtenir une exonération.

Les parkings et divers accès sont en cours de réalisation. Le plan de circulation sera ainsi tout à fait adapté au fonctionnement et développement futur lequel nécessitera aussi le doublement du pont bascule.

Le centre d'enfouissement, en conservant le tonnage annuel actuel, devrait voir sa fin de vie vers mi-2013. Il faut donc ne pas trop prendre de retard pour réussir ce défi dans de bonnes conditions. C'est ainsi un rythme soutenu que je vous propose. Il faudra le maintenir pour répondre dans les temps aux besoins et nécessités du futur.

Ainsi l'heure n'est plus aux hésitations.

2008 sera une année de transition pour les encombrants, mais aussi de changement puisqu'une nouvelle équipe d'élus responsables prendra les rênes. Que celles et ceux qui auront ces charges à gérer soient ambitieux pour les projets du SICTOM Nord-Allier. C'est une entreprise au potentiel important mais nécessitant souvent du courage politique et une volonté déterminée. Il faut lutter pour assurer le développement durable, ce n'est jamais considéré comme prioritaire et pourtant ! »

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

I - BUDGET PRINCIPAL *Euros T.T.C.*

A) SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Etat des restes à réaliser

<u>Dépenses</u> :	- Parkings :	1 040 000 €
	- Plateforme de compostage :	25 000 €
	- Déchetterie mobile :	163 000 €
	- Véhicule polybenne :	204 000 €
	- Cloison accueil :	8 000 €
	- Réfection voirie :	192 186 €
		<hr/>
	TOTAL :	1 632 186 €

<u>Recettes</u> :	- Emprunt déchetterie mobile :	118 000 €
	- Subvention déchetterie mobile :	44 482 €
	- Emprunt véhicule polybenne :	204 000 €
	- Emprunt parkings :	400 000 €
		<hr/>
	TOTAL :	766 482 €

2. Etat de la dette

Joint en annexe.

3. Fonds de compensation de la T.V.A. (Recette)

Estimation : 60 000,00 €

4. Acquisition de différents matériels roulants

⇒ une benne à ordures ménagères

Estimation : 170 000,00 €T.T.C.

⇒ un véhicule de service

Estimation : 15 000,00 €T.T.C.

⇒ une remorque : services généraux, transport D.E.E.E. et D.M.S.

Estimation : 5 000,00 €T.T.C.

5. Acquisition de différents matériels

⇒ 4 colonnes à huile pour déchetteries

Estimation : 6 500,00 €T.T.C.

⇒ bacs sur sabots afin de poursuivre l'équipement des communes desservies par le bras latéral

Estimation pour 300 bacs environ : 60 000,00 €T.T.C.

⇒ panneaux d'affichage pour 8 déchetteries (relais d'information, rappels consignes)

Estimation : 15 000,00 €T.T.C.

⇒ matériel de chantier : groupe électrogène environ 10 kw

Estimation : 10 000,00 €T.T.C.

⇒ matériel pour les garages : enrouleurs automatiques air et électriques

Estimation : 4 500,00 €T.T.C.

⇒ acquisition de logiciels de gestion de magasin, distribution des sacs et marchés publics

Estimation : 30 000,00 €T.T.C.

6. Travaux en déchetteries

⇒ programme de revêtement en enrobé des déchetteries

Comme chaque année, en raison des flux importants et croissants de circulation des utilisateurs, il est nécessaire de continuer le programme de travaux pour les déchetteries. Ces travaux consisteront en la réalisation d'une couche d'enrobé sur la plateforme d'accueil des usagers et en la création d'une sortie en bout de plateforme sur celle de Neuilly le Réal.

Pour mémoire, ces travaux de revêtement en enrobé ont été réalisés :

- en 2003, à la déchetterie de Chézy,
- en 2004, à la déchetterie de Bourbon l'Archambault,
- en 2005, à la déchetterie de Coulandon,
- en 2006, à la déchetterie de Dompierre sur Besbre,
- en 2007, à la déchetterie d'Avermes.

⇒ mise aux normes du bâtiment D.M.S. et plateforme D.E.E.E.

Estimation totale : 45 000,00 €T.T.C.

7. Travaux aux bâtiments

⇒ dans la continuité du remplacement des portes des ateliers entretien véhicules et en raison de leur vétusté, il est nécessaire de remplacer 2 portes existantes.

Estimation : 13 000,00 €T.T.C.

⇒ climatisation des bureaux communication et salle de réunions

Afin d'améliorer les conditions de travail dans les deux salles réservées au service communication et réunions diverses, il est envisagé de prévoir l'installation d'une climatisation.

Estimation : 30 000,00 €T.T.C.

⇒ installation de volets roulants au bâtiment administratif

En complément de ceux installés en 2006, il est envisagé de compléter l'équipement de toutes les fenêtres du bâtiment administratif de volets roulants aux normes – l'installation électrique serait faite par les services techniques du SICTOM Nord-Allier.

Estimation : 5 000,00 €T.T.C.

8. Aménagement des points de collecte en bras latéral

Estimation : 40 000,00 €T.T.C.

9. Réhabilitation de la décharge de Besson

Par délibération en date du 10 octobre 2007, le comité syndical a décidé de mettre un terme à la mission d'assistance technique de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Allier relative au projet de fermeture et de réhabilitation de la décharge de Besson.

En conséquence, et conformément aux obligations réglementaires, il est nécessaire que le SICTOM Nord-Allier prenne en charge les actions nécessaires à la réhabilitation de cette décharge. Selon le résultat de la concertation entre la commune de Besson, la Société COVED et le SICTOM Nord-Allier, cette réhabilitation pourrait se faire sous deux formes différentes :

- soit fermeture définitive
- soit reconversion en classe 3

Pour cela, un maître d'œuvre doit être désigné.

Estimation : 15 000,00 €T.T.C.

10. Acquisition de terrains

Dans le cadre des réalisations de l'unité de stabilisation mécano biologique, de la plateforme de compostage et de l'extension de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), le SICTOM Nord-Allier doit acquérir les terrains jouxtant son site et l'ISDND actuel. La procédure amiable n'ayant à ce jour pas abouti, le dossier de Déclaration d'Utilité Publique a été déposé en Préfecture en novembre 2007.

Il est par conséquent nécessaire de prévoir, au budget 2008 l'acquisition de ces terrains et le montant des frais s'y afférant.

Estimation : 225 000,00 €

11. Désignation d'une assistance maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'extension de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Chézy

Cette mission sera décomposée en deux parties :

- a) Etude de phasage du déroulement des travaux de l'ensemble des projets suivants :
- Phase 2 de la réalisation voiries diverses et parkings : doublage pont bascule, création d'un poste carburant, création d'une aire de stationnement pour dételage poids-lourds, voiries diverses,
 - Plateforme de compostage,
 - Unité de traitement mécano-biologique,
 - Travaux préparatoires à l'extension de l'ISDND : clôtures, pistes, bassins, merlons, etc...
- b) Elaboration du dossier pour désignation d'un maître d'œuvre choisi par appel public à la concurrence

Estimation : 30 000,00 €T.T.C.

12. Désignation d'un maître d'œuvre pour l'extension de l'ISDND de Chézy

En continuité du point 11, la désignation d'un maître d'œuvre doit être prévue.

Estimation : 150 000,00 €T.T.C.

B) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Surtaxes syndicales et TGAP

➤ Surtaxes syndicales : par délibération en date du 18 décembre 2007, le comité syndical a accepté une augmentation de 4 € par tonne pour les tonnages du SICTOM Nord-Allier enfouis dans l'ISDND de Chézy.

Impact sur le budget 2008 : 124 000 €T.T.C.

➤ TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Du 1^{er} juillet 2007 au 31 décembre 2007, la TGAP était de 8,10 €H.T./tonne.

A compter du 1^{er} janvier 2008, elle est de 8,21 €H.T./tonne.

Pour information, si l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) n'avait pas été certifié ISO 14001, la TGAP qui s'appliquerait au 1^{er} janvier 2008 serait de 10,03 €H.T./tonne.

Impact sur le budget 2008 : 3 858 €T.T.C.

2. Personnel

3 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) arrivent à terme au 30 avril 2008.

2 CDD arrivent également à terme en avril 2008.

Monsieur le Président appréciera pour chacun la pérennisation de ces postes.

II - BUDGET COLLECTE SELECTIVE

Euros H. T.

A) SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Etat des restes à réaliser : dépenses

Acquisition de colonnes : **30 130,00 €H.T.**

2. Acquisition d'un véhicule de collecte des points volontaires : polybenne, grue, dispositif de préhension type champignon, pesée sur grue

Estimation: 200 000,00 €H.T.

3. Acquisition de bacs jaunes

Afin de continuer la mise en place de la collecte des produits recyclables auprès des professionnels et l'habitat collectif, et de manière à renouveler les bacs détériorés, il est nécessaire de prévoir l'acquisition de bacs jaunes.

Estimation: 5 000,00 €H.T.

III - BUDGET C.S.D.U.

Euros T.T.C.

Financé en partie par les surtaxes sur les tonnages entrants

A) SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Etat des restes à réaliser

Dépenses :	- Etudes :	13 400 €
	- Travaux :	485 000 €

(fossés, clôture, talus, recalibrage des lagunes, alvéoles E et F, alvéoles G et H, unité de stabilisation mécano-biologique)

2. Unité de traitement mécano-biologique : autorisation de programme pluriannuelle

Voir tableau ci-joint.

3. Alvéoles d'enfouissement G et H

Réhabilitation du casier n° 1 dédié aux déchets de l'amiante et des alvéoles C et D.

Ces travaux s'inscrivent dans l'ensemble des prestations qui se décomposent de la manière suivante :

- Tranche 1 : réhabilitation du casier 1 dédié aux déchets de l'amiante et réhabilitation des alvéoles C/D 380 000,00 €
- Tranche 2 : réalisation des alvéoles G et H 770 000,00 €
- Tranche 3 : réhabilitation du casier 2 dédié aux déchets de l'amiante 50 000 €

Les travaux relatifs à la tranche 1 débiteront au plus tôt dans le courant du premier semestre 2008 pour une durée maximale d'exécution de 3 mois.

Les travaux relatifs à la tranche 2 débiteront au début du 2^{ème} trimestre 2009 pour une durée maximale d'exécution de 5 à 6 mois.

En cas d'affermissement, les travaux relatifs à la tranche 3 débiteront en fonction de l'évolution de l'exploitation du casier, mais l'on peut prévoir courant 4^{ème} trimestre 2009 ou au plus tard début 2010 pour une durée d'exécution de 1 mois.

Estimation: 1 200 000,00 €H.T.

4. Sinistre sur un puits de relèvement des lixiviats : alvéoles C et D

Par délibération en date du 18 décembre 2007, le comité syndical a autorisé son président à confier à Maître LECATRE la mission d'ester en justice.

Celui-ci a déposé une requête en référé expertise au tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Suite au résultat de cette expertise, le SICTOM Nord-Allier pourrait avoir à avancer en cours d'année le montant du dédommagement des frais engagés par l'exploitant COVED et des travaux nécessaires à la réparation.

Ainsi, le comité syndical serait amené à voter les crédits nécessaires par décision modificative.

B) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Mission du suivi du contrat de délégation de service public avec la Société COVED

Conformément à l'article 14 du contrat de délégation de service public, la collectivité peut désigner un organisme chargé de contrôler le respect par le délégataire des termes du contrat et d'assurer le suivi du contrat dû notamment à l'évolution du mode d'exploitation.

Cette mission, confiée en 2005 à la DDAF de l'Allier arrive à échéance le 30 juin 2008.

Il convient de lancer une consultation afin d'attribuer cette mission jusqu'à la fin du contrat de délégation de service public soit le 31 décembre 2011.

Estimation: 7 000,00 €T.T.C

Fait à Chézy, le 8 février 2008
Le Président,

René CHARETTE